

# SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

#### a. Identification de la substance ou de la préparation :

Nom du produit :

**EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B**

Application :

Composant de résines époxydiques pour usage industriel.

#### b. Producteur/fournisseur:

SN PRODUCTIONS

288 Le Cours Route de Méthamis

84570 Malemort du Comtat - FRANCE

Tel : + 33-(0)4-90-41-73-01

Fax : + 33-(0)4-90-41-73-01

http : www.europebeton.com

Voir point 16

#### c. Service chargé des renseignements:

### 2 Identification des dangers

#### Principaux dangers :

**C** : corrosif**N** : Dangereux pour l'environnement

#### Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

(R 21/22)

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(R 43)

Provoque des brûlures.

(R 34)

Risque possible d'altération de la fertilité.

(R 62)

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

(R 63)

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(R 51/53)

### 3 Composition/ informations sur les composants

#### Caractérisation chimique: :

#### a. Description:

Durcisseur de résine époxy, formulation à base de polyamines aliphatiques.

#### b. Identification de danger du produit :

CASn°	EINECS	Désignation	%	Symbole	phrases-R
2855-13-2	220-666-8	Isopherondiamine	25-50	C, Xn	21/22-34-43-52/52
25154-52-3	246-672-0	nonylphenol	10-25	C, Xn, N	22-34-62-50/53-63
9046-10-0		Polyoxypropylendiamin	10-25	C	34

(Veuillez vous référer à la section 16 pour avoir le texte complet des phrases R.)

### 4 Premiers secours

#### a. Indications générales:

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### b. Après inhalation:

Amener les sujets à l'air fraîche et les garder au calme.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

#### c. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### d. Après contact avec les yeux:

Lavage à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 20 minutes et consulter un médecin.

#### e. Après ingestion:

NE PAS FAIRE VOMIR.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air fraîche.

Consulter immédiatement un médecin.

#### f. Note pour les médecins:

On ne connaît pas de mesures particulières de traitement symptomatique.

# SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

*a. Moyens d'extinction appropriés :*

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Eau.

Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

*b. Produit d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité :*

Jet d' eau à grand débit.

*c. Dangers spécifiques :*

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

*d. Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :*

Eviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire.

*e. Autres indications :*

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel :

*a. Précautions individuelles :*

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

( voir chapitre 8 ) Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

*b. Précautions pour la protection de l'environnement :*

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

*c. Méthodes de nettoyage/récupération :*

Assurer une aération suffisante. - Utiliser un neutralisant.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ( sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universal).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13 .

*d. Indications complémentaires :*

Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident.

### 7 Manipulation et stockage

#### MANIPULATION

*Précautions à prendre pour la manipulation:*

Tenir les emballages hermétiquement fermés. Assurer une aération suffisante.

*Préventions des incendies et des explosions:*

Aucune mesure particulière n'est requise.

#### STOCKAGE

*a. Mesures techniques/Conditions de stockage :*

Lieux de stockage et de travail doivent être suffisamment aérés.

Tenir le récipient fermé hermétiquement et au sec, stocker à 15 - 20 °C.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine. Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

*b. Conseils pour le stockage en commun :*

Ne pas stocker avec des aliments.

*c. Autres indications sur les conditions de stockage :*

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**a. Mesures techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**b Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

EINECS	Désignation du produit	Type	Valeur /Unité
--------	------------------------	------	---------------

# SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

Pas des informations.

### EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

#### a. Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

#### b. Protection des mains :

Gants en matière plastique  
( PVC, Butylcaoutchouc ou caoutchouc nitrile)  
Etiquetage CE de la catégorie III.



#### c. Protection des yeux :

Lunettes de sécurité hermétiques.

#### d. Protection du corps :

Vêtements de travail protecteurs.  
Chemises à manches longues et  
pantalons sans ourlets.  
Bottes en caoutchouc ou en plastique.  
Signe-CE category III



#### e. Mesures générales de protection individuelle :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

Forme	:	liquide	
Couleur	:	jaunâtre	
Odeur	:	aminée	
Point de fusion	:	non déterminé	
Point d'ébullition	:	> 200 °C	
Point d'éclair	:	> 100 °C	
Temp d'inflammation	:	370 °C	
Temp de décomposition	:	n.d.	
Limites d'explosive	:	Le produit n'est pas explosif.	
Densité	:	ca 0,95 g/cm <sup>3</sup> à 23°C	ISO 2811-2
Solubilité dans l'eau	:	non ou peu miscible.	
Teneur en solvants	:	0,0 % solvants organiques	
Viscosité	:	ca 300 mPas à 25 °C	ISO 3219

## 10 Stabilité et réactivité

### a. Décomposition thermique/ conditions à éviter :

Note: Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique.

### b. Réactions dangereuses :

Des acides forts et des alcalines. Des oxydants forts. Polymerisation exothermique.

### c. Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

## 11 Informations toxicologiques

### a. Toxicité aiguë :

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS	Produit	LD50 Oral	LD50 Dermique
9046-10-0	Polyoxypropylendiamin	2855 mg/kg (rat)	2980 mg/kg rabbit
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030 mg/kg (rat)	1840 mg/kg rabbit
25154-52-3	nonylphenol	1900 mg/kg (rat)	2140 mg/kg rabbit

### b. Effect primaire d'irritation :

de la peau : effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

# SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

des yeux : effet fortement corrosif.  
Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact avec la peau.

### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de colcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Nocif, Corrosif, Irritant.

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

## 12 Informations écologiques

### Effets écotoxicologiques

#### Toxicité aquatique:

CAS	Produit	Toxicité	
25154-52-3	nonylphenol	< 1 mg/l (48h) (Daph. Man.) < 1 mg/l (96h) (Pim. Prom.)	Daphnientoxizität Fischtoxizität
2855-13-2	3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	37 mg/l (72h) (Scened.s.) 1120 mg/l (18h) (Pseudo.) 23 mg/l (28h) (Daph. Man.) 110 mg/l (96h) (Brach.r.)	Algentoxizität Bakterientoxizität Daphnientoxizität Fischtoxizität
9046-10-0	Polyoxypropylendiamin	>220 mg/l (96h) (Leuc. Idus)	Fischtoxizität

**Toxicité écologique:** non déterminé

#### Persistence et dégradabilité

**Mobilité:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

**Bioaccumulaton:** non déterminé

## 13 Considérations relatives à l'élimination :

### a. Produit

Enlever selon les réglementations régionales, p.e. transporter à une installation d'incinération convenable.

### b. Emballages non nettoyés :


Evacuation conforme aux prescription légales.

### c. Catalogue Européen des déchets :

La classification par code de déchet doit être effectuée selon le Catalogue Européen des Déchets (EWC) spécifiquement pour chaque branche d'industrie et type de procédé industriel.

## 14 Informations relatives au transport

### a. Transport par terre ADR/RID (dépasser frontière)

Classe ADR	8		
UN n°	2735		
Groupe d'emballage	II		
Code de classification	C7		
Indice de danger	80		
Dénomination	CORROSIF, LIQUID, N.O.S. (nonylphenol, Polyoxypropylendiamin)		
Code de restriction en tunnels	E		

### b. Transport maritime IMDG :

classe IMDG	8		
UN n°	2735		
Groupe d'emballage	II		
Code de classification	C7		

## Fiche de Données de Sécurité

## SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

Indice de danger	80
Proper shipping name	CORROSIF, LIQUID, N.O.S. (nonylphenol, Polyoxypropylendiamin)

## c. Transport aérien ICAO- TI en IATA- DGR :

classe IATA	8	
UN n°	2735	
Groupe d'emballage	II	
Code de classification	C7	
Indice de danger	80	
Proper shipping name	CORROSIF, LIQUID, N.O.S. (nonylphenol, Polyoxypropylendiamin)	

## 15 Informations réglementaires

## a. Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



C: Corrosif

N : Dangereux pour l'environnement

## b. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

(sopherondiamine, nonylphenol, Polyoxypropylendiamin)

## c. phrases-R :

R 21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 34	Provoque des brûlures.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## d. phrases-S :

S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 45	En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
S 57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S 60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

VOC	-EU
0,00	%

## e. Prescription nationales :

Document of APME: "Epoxy resins and curing agents (Toxicology, health, safety and environmental aspects)"

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quand aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## \* phrases-R importantes :

# SN PRODUCTIONS

## EPISOL PRIMER 103S COMPOSANT-B

R 20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R 21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R 34	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 43	Provoque des brûlures.
R 62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 50/53	Tres toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Plus d'information se trouve sur notre website: <http://www.europebeton.com>**

**\* Numéro de téléphone de cas d'urgence : Tel.: +32 - (0)3 - 320.02.11**

**La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit ces Directives dans leur droit national.**

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.